



# Le fonctionnement de l'OMC

**Actualité législative** publié le **27/01/2025**, vu **16 fois**, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

**L'OMC joue un rôle crucial dans la régulation du commerce international, en promouvant la transparence, la prévisibilité et la stabilité des relations commerciales mondiales.**

L'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** est l'une des institutions internationales les plus influentes dans le domaine du commerce international. Créée en 1995 pour remplacer le **GATT (General Agreement on Tariffs and Trade)**, l'OMC a pour mission principale de réguler les règles du commerce entre les nations, en promouvant la libéralisation du commerce mondial et en contribuant à la stabilité des relations commerciales internationales. Elle joue un rôle central dans la facilitation des échanges commerciaux, la résolution des conflits commerciaux, et la surveillance des politiques commerciales des États membres.

Cet article se penche sur le fonctionnement de l'OMC, en analysant ses objectifs, sa structure, ses mécanismes juridiques et ses activités essentielles.

## 1. Les Objectifs et Missions de l'OMC

L'OMC a pour mission de favoriser un commerce mondial fluide, prévisible et libre. Elle repose sur un cadre juridique et institutionnel visant à créer un environnement propice aux échanges internationaux. Ses principaux objectifs sont :

### 1.1. Faciliter le Commerce International

L'OMC œuvre pour réduire les obstacles au commerce international, notamment les tarifs douaniers et autres barrières non tarifaires. Elle encourage la négociation d'accords multilatéraux visant à faciliter les échanges commerciaux en réduisant les droits de douane, en ouvrant les marchés et en harmonisant les réglementations.

### 1.2. Promouvoir la Stabilité du Commerce International

En régulant les pratiques commerciales et en établissant des règles transparentes, l'OMC vise à garantir la prévisibilité et la stabilité des relations commerciales. Les règles de l'OMC sont conçues pour éviter les pratiques commerciales déloyales, comme les subventions excessives ou la manipulation des devises, et pour créer un cadre de négociation équilibré.

### 1.3. Assurer la Résolution des Conflits Commerciaux

L'un des rôles essentiels de l'OMC est de fournir un mécanisme de règlement des différends commerciaux entre ses membres. Grâce à son **mécanisme de règlement des différends (MRD)**, l'OMC permet de résoudre les conflits commerciaux de manière impartiale et structurée, sans

recourir à des représailles unilatérales.

## 1.4. Favoriser le Développement Économique

L'OMC reconnaît que le commerce international peut être un moteur de croissance économique, en particulier pour les pays en développement. L'organisation cherche à promouvoir un commerce plus équitable, notamment en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins développés, par exemple en leur offrant des périodes de transition pour se conformer aux règles de l'OMC.

## 1.5. Surveiller les Politiques Commerciales des Membres

L'OMC assure également un rôle de surveillance des politiques commerciales de ses membres, afin de garantir qu'elles respectent les engagements pris dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux. Cette surveillance permet d'assurer que les pays respectent les règles commerciales et de détecter les éventuelles violations des engagements.

## 2. La Structure de l'OMC

L'OMC est composée de plusieurs organes et institutions qui travaillent ensemble pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation. Sa structure est conçue pour garantir une participation équitable de ses membres et une prise de décision collective.

### 2.1. La Conférence Ministerielle

La **Conférence ministérielle** est l'organe suprême de l'OMC et se réunit tous les deux ans. Elle rassemble les ministres du commerce des pays membres, et sa fonction principale est de définir les grandes orientations de l'organisation. La Conférence ministérielle prend des décisions majeures sur les questions commerciales internationales, telles que l'ouverture de négociations commerciales et l'adoption de nouveaux accords.

### 2.2. Le Conseil Général

Le **Conseil général** est l'organe décisionnel principal entre les réunions de la Conférence ministérielle. Il supervise les activités quotidiennes de l'OMC et est composé de représentants permanents des États membres. Le Conseil général se réunit régulièrement pour discuter des questions commerciales mondiales, de la mise en œuvre des accords, et des éventuels différends commerciaux.

### 2.3. Le Secrétariat de l'OMC

Le **Secrétariat** de l'OMC, dirigé par un directeur général, soutient l'ensemble des activités de l'organisation, en fournissant des analyses techniques et des recommandations sur les politiques commerciales. Le Secrétariat joue un rôle essentiel dans la gestion des négociations, la surveillance des politiques commerciales, et la mise en œuvre des décisions prises par les organes de l'OMC.

### 2.4. Les Comités et les Groupes de Travail

L'OMC dispose de divers **comités spécialisés** qui se concentrent sur des aspects spécifiques du

commerce mondial. Ces comités couvrent des domaines tels que les droits de propriété intellectuelle (**l'Accord sur les ADPIC**), les services commerciaux (**l'Accord sur les services**), et l'agriculture (**l'Accord sur l'agriculture**). En outre, l'OMC organise des **groupes de travail** pour mener des discussions approfondies sur des questions particulières ou des sujets émergents.

### 3. Le Cadre Juridique de l'OMC

L'OMC repose sur un ensemble d'accords juridiques qui régissent les relations commerciales entre ses membres. Ces accords sont le résultat de négociations multilatérales et de compromis entre les pays membres, qui ont pour objectif de créer un cadre juridique stable et prévisible pour les échanges commerciaux.

#### 3.1. Les Accords Fondamentaux

Les principaux accords qui régissent l'OMC sont les suivants :

- **L'Accord de Marrakech (1994)** : Il établit la création de l'OMC et décrit les objectifs, la structure et les règles de l'organisation.
- **Les Accords GATT (General Agreement on Tariffs and Trade)** : Ces accords, qui datent de 1947, sont devenus la base du système commercial multilatéral et ont été incorporés dans le cadre de l'OMC. Ils visent à réduire les barrières tarifaires et à promouvoir un commerce libre et équitable.
- **L'Accord sur les Services (AGCS)** : Cet accord, qui a été négocié sous l'égide de l'OMC, cherche à libéraliser le commerce des services, en couvrant des secteurs tels que les services financiers, les télécommunications, et les services professionnels.
- **L'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle (ADPIC)** : Cet accord vise à établir un cadre international pour la protection des droits de propriété intellectuelle, comme les brevets, les marques et les droits d'auteur, dans le commerce mondial.
- **L'Accord sur l'Agriculture** : Cet accord cherche à réduire les subventions agricoles, à éliminer les restrictions à l'accès aux marchés agricoles, et à améliorer la prévisibilité des échanges agricoles.

#### 3.2. Les Mécanismes de Résolution des Différends

L'OMC dispose d'un **mécanisme de règlement des différends (MRD)**, qui est l'un de ses instruments les plus importants. Le MRD permet aux membres de résoudre de manière formelle et impartiale les différends commerciaux qui surgissent entre eux. Ce mécanisme repose sur un système de panels d'experts et de groupes de recours, qui rendent des décisions juridiquement contraignantes pour les parties en litige.

- **Les Panels** : En cas de différend, un panel composé d'experts examine les allégations des

parties et rend une décision. Si l'une des parties n'accepte pas la décision, elle peut faire appel devant l'**Organe d'appel** de l'OMC.

- **L'Organe d'Appel** : Il est composé de sept membres permanents et examine les décisions des panels. L'Organe d'appel peut confirmer, modifier ou annuler les décisions des panels.

### 3.3. Les Mécanismes de Surveillance

L'OMC dispose de mécanismes de **surveillance des politiques commerciales** de ses membres. Ces mécanismes visent à garantir que les pays respectent les engagements pris dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux. L'OMC examine régulièrement les politiques commerciales des membres par le biais de **revues de politique commerciale**.

## 4. Les Défis et Controverses de l'OMC

Bien que l'OMC soit un acteur majeur du commerce mondial, elle rencontre plusieurs défis et controverses :

- **Le blocage des négociations** : L'une des critiques majeures de l'OMC est le manque de progrès dans certaines négociations, notamment celles du **Cycle de Doha**, qui a été suspendu à plusieurs reprises en raison de désaccords entre pays développés et en développement.
- **Les critiques des pays en développement** : Les pays en développement critiquent parfois l'OMC pour ne pas suffisamment prendre en compte leurs besoins spécifiques, comme les subventions agricoles ou les accès au marché des produits manufacturés.
- **Les questions environnementales et sociales** : L'OMC est également critiquée pour ne pas intégrer pleinement des considérations sociales et environnementales dans ses règles commerciales. Le commerce mondial peut parfois entrer en conflit avec des objectifs de durabilité ou de protection de la santé publique.